



Gétigné

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la mairie (salle du conseil)

Le jeudi 30 mai 2024 à 19h

Affiché le 24/05/2024

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Présentation du Conseil municipal des jeunes
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 avril 2024
3. Délégations du Conseil municipal au maire

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

4. Fixation du loyer pour le garage 10 bis place du Fournil
5. Fixation d'un tarif pour la location d'un terrain au Gatz (près du boulevard d'Alatri)
6. Modifications de la liste des emplois communaux : avancements de grades

ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES

7. Attribution du marché de restauration scolaire 2024 – 2027
8. Tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024
9. Règlements intérieurs de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024
 - a. Accueil périscolaire
 - b. Restaurant scolaire

COMMUNICATION, CULTURE, RELATIONS AUX PUBLICS

10. Tarifs spectacles Espace Bellevue 2024-2025 (acte 1)

INTERCOMMUNALITÉ

11. Convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Gétigné à Clisson Sèvre et Maine Agglo en vue de la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable place Sainte Radegonde à Gétigné
12. Bilan 2023 du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Clisson Sèvre et Maine Agglo (2021-2027)

DIVERS

13. Jury d'assises 2025

INFORMATIONS DIVERSES

